



Convocation a la gendarmerie suite a un control d'alcoolemie

Par **yolafrite**, le **20/10/2012** à **02:21**

Bonjour,
Le 10 octobre je me suis fait contrôler positif à l'ethylo test, le gendarme m'a prié de le suivre à la gendarmerie qui se situe en face afin de me faire souffler dans l'ethylo metre. La machine n'a marché qu'au bout du quatrième soufflé après deux souffles consécutifs le taux affiché était de 1,17mg/L. J'ai fait une déposition, il m'a fait la photocopie de mon permis et m'a laissé repartir. Au total je suis resté 1h30 et suis reparti avec mon permis, mon véhicule et uniquement le relevé de l'ethylo metre en photocopie sur lequel mon nom n'apparaît même pas. Aujourd'hui le 19 octobre j'ai un coup de fil de la gendarmerie qui me convoque pour passer une audition le 29 concernant les faits. Est-ce possible d'auditionner qqch pour alcoolemie 3 semaines après les faits? Je reconnais bien entendu avoir un peu trop bu ce soir-là mais le taux était quand même très élevé et si c'est le bon comment expliquer qu'il me laisse repartir sans immobilisation du véhicule et avec comme seul papier la photocopie de l'ethylo metre sans nom. Est-ce que je peux demander une annulation de la procédure? Y'a-t-il qqch à faire? Quelque chose que je risque? Merci

Par **Tisuisse**, le **21/10/2012** à **07:57**

Bonjour,
Lisez donc les topics qui traitent de ce sujet puis revenez nous poser vos questions complémentaires. Personnellement, mais ce n'est que mon avis, une demande d'annulation de la procédure n'a aucune chance d'aboutir car je ne vois pas, où, dans votre histoire, se situerait un quelconque vice de procédure ?